



Co-construire
le service
public
territorial

Travail & Handicap

Changeons notre regard sur le handicap

Pour qui?

Toutes les collectivités et établissements affiliés au CDG 48

- **Un engagement à long terme**
- **Un partenaire, le FIPHPF**

Le CDG 48 est depuis 2012 partenaire du FIPHPF (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique) pour accompagner les collectivités soucieuses de réaliser des actions en faveur des travailleurs handicapés.

Com- ment?

Cette mission est intégrée à la cotisation obligatoire du CDG

Saisine du CDG à la demande :

- de la collectivité,
- du médecin de prévention.

Prestation du CDG par convention avec le FIPHPF

Pour- quoi?

Comment la loi définit le handicap ?

« Constitue un handicap toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ». **Loi n° 2005-102 du 11 février 2005.**

La loi fixe à tout employeur public d'au moins 20 agents une obligation d'emploi de 6% de personnes handicapées.

Dans le détail

- *Tous employeurs publics, même ceux qui emploient moins de 20 agents équivalents temps plein peuvent bénéficier des financements du FIPHFP.*
- *Plus de 80% des handicaps ne sont pas visibles. Près d'une personne sur deux sera confrontée à une situation de handicap durable ou réversible durant sa vie active.*

LES SERVICES

- **Information et sensibilisation sur la politique du handicap**
Déclaration d'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (DOETH), saisie des aides du FIPHFP, accompagnement par la Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH)
- **Aide au recrutement dont apprentissage**
Mise en relation pour répondre à vos besoins de recrutement
CVthèque, modèles de documents
- **Maintien dans l'emploi et reclassement**
Aménagement et adaptation des postes de travail, bilans professionnels ou formation spécifique
Accompagnement à la Période de Préparation au Reclassement (PPR)

NOTRE ACCOMPAGNEMENT

- Un réseau de **partenaires** (FIPHFP, CAP EMPLOI, MDPH, CFA, associations, Duo Days)
- Des **compétences et expertises** de l'équipe pluridisciplinaire (médecin de prévention, ergonomiste, assistante sociale, infirmière, psychologue, préventeur, conseiller en évolution professionnelle, correspondant handicap)
- Un **relais** sur les aides et actions du FIPHFP
- Des **outils** (formations, bilans de compétence, études ergonomiques...)
- Des moyens opérationnels à la carte